

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 23 MAI 1890

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## FEUILLETON

### LES DEUX SŒURS.

DEUXIÈME PARTIE.

LES VICTIMES

NIX

(Suite.)

Le violent chagrin de madame de Manoïse s'aggravait encore par les grandes inquiétudes que lui causaient la santé de sa fille.

Elle avait dit au médecin, appelé en toute hâte près de la jeune fille :

— Dieu nous frappe bien cruellement, la mort voudrait-elle donc me ravir mes deux enfants ? Ne me cachez rien, monsieur, dites-moi la vérité. Maintenant, je n'ai plus que ma fille, elle est mon dernier espoir, sa vie est-elle menacée ?

A ces paroles, le docteur avait répondu :

— Mademoiselle de Manoïse a reçu un choc terrible, trop violent pour ses forces et son organisation délicate. Toutefois nous parviendrons, je l'espère à conjurer le danger que vous redoutez. Avec beaucoup de ménagements, de précautions, de soins, grâce à votre affection et à votre tendresse surtout madame la baronne, nous éviterons une nouvelle catastrophe.

Madame de Manoïse s'était sentie un peu rassurée. Mais loin de reprendre ses forces et de se rattacher à la vie, la jeune fille allait chaque jour en s'affaiblissant. Elle ne marchait plus, elle se traînait. Sa santé était complètement détruite. N'ayant plus aucun espoir de bonheur, il n'y avait plus de vie en elle. Et puis elle ne se sentait plus le désir de vivre. La main qui avait tué son frère lui avait porté en même temps un coup mortel.

Elle ressemblait à une machine dont tous les ressorts ont été brisés.

Les couleurs de ses joues s'étaient effacées, leur pâleur s'étendait jusque sur ses lèvres ; ses yeux éteints n'avaient plus de regard. Elle était comme la fleur qui s'étiolle et va mourir parce qu'il lui manque un rayon de soleil. Jeanne offrait l'image de la tristesse, de la souffrance, de la douleur.

Quand, au bout de quelque temps, madame de Manoïse fut convaincue que le mal faisait des progrès rapides et qu'elle était impuissante pour l'arrêter, elle sentit renaitre plus vives toutes ses appréhensions et les plus cruelles angoisses envahirent son cœur.

Un jour, elle dit à sa chère dé-solée :

— Jeanne, mon enfant, tu ne veux donc pas te consoler ?

— Pour cela, maman, répondit la jeune fille d'un ton douloureux, il me faudrait oublier, et je ne peux pas.

— Jeanne, si tu ne prends pas sur toi de te résigner, de surmonter ton chagrin, tu peux mourir !

L'enfant la regarda avec une expression indéfinissable et répondit :

— Là-haut, avec les anges, les morts sont heureux !

La pauvre mère se sentit frissonner jusque dans la moëlle des os.

Et elle courut s'enfermer dans sa chambre pour que Jeanne ne vit point ses larmes.

— Ah ! s'écria-t-elle avec désespoir, qu'elles soient à jamais maudites, ces femmes fétries, sans cœur, sans âme et sans honte, ces monstres humains, qui font de nos enfants des victimes ! Que leur importent, à ces misérables créatures, les douleurs et les larmes d'une mère ! Elles causent la ruine, le malheur et souvent le déshonneur des familles, et l'on ne peut rien contre elles. Pourtant, ce sont des crimes, cela... Si la justice des hommes les laisse impunies, il faut que le châtiment que Dieu leur réserve soit terrible ! Un de ces démons, une de ces infâmes s'est jetée sur nous comme sur une proie, et le désespoir est venu : une tombe s'est creusée sur mon fils ; et une autre va s'ouvrir sur ma fille !

Madame de Manoïse, en parlant ainsi, avait le pressentiment du nouveau malheur qui ne devait pas tarder à la frapper.

Quinze jours plus tard, la jeune fille devint si faible que, ne pouvant plus se tenir debout, ni même assise, elle fut forcée de garder le lit.

Interrogé de nouveau, le médecin secoua tristement la tête.

La baronne comprit qu'il n'y avait plus d'espoir, que sa fille était condamnée.

Moins de deux mois après la mort de son frère, Elizabeth-Jeanne de Manoïse était conduite à son tour, au cimetière du Père-Lachaise.

Andréa avait appris la mort d'Henri de Manoïse par le marquis de Soubreuil et ensuite par les journaux qu'elle lut avidement. Nous devons dire que le bruit retentissant fait autour de son nom, à la suite de cette malheureuse affaire, lui fut extrêmement désagréable. Pendant quinze jours, elle s'en montra très affectée. Mais peu à peu sa contrariété et son agitation se calmèrent. Au bout d'un mois, elle ne pensait déjà plus qu'on s'était beaucoup trop occupé d'elle. Et si elle songeait encore à la triste fin du baron de Manoïse, cela lui faisait l'effet d'un mauvais rêve qu'il fallait absolument oublier.

Andréa n'était pas femme à s'apitoyer longtemps sur les malheurs d'autrui. Il fallait beaucoup pour l'émouvoir, et rien ne pouvait la décourager ou l'abattre. Elle ne voyait que le chemin ouvert devant elle, et, au bout, le but qu'elle voulait atteindre. Son audace restait à la hauteur de son insatiable ambition, et plus que jamais elle croyait marcher vers l'avenir attendu, merveilleux et éblouissant.

Toutefois, après le scandale qu'elle venait de causer, elle con-

prit qu'elle devait se faire oublier autant que possible et rester éloignée de Paris pendant un an ou deux. D'ailleurs, elle sentait qu'elle ne trouverait point en France la réalisation de son rêve magnifique. Elle désirait voyager, courir le monde.

Une voix secrète lui disait :

— Il faut voir l'Italie, visiter l'Allemagne, aller en Autriche, en Russie.

Or, quand le marquis de Soubreuil lui proposa de la ramener à Paris, où il avait l'intention de lui acheter un hôtel, elle lui répondit que, pour le moment, elle se trouvait très bien à Etretat ; que Paris, maintenant, l'effrayait un peu ; enfin, qu'elle n'avait pris aucune décision et qu'elle réfléchirait.

L'affaire du duel allait être jugée. Le marquis dut la laisser seule à Etretat, pour se rendre à Paris et comparaître devant ses juges. Ceux-ci sont toujours très indulgents dans ces sortes d'affaires, même quand la rencontre est suivie de la mort d'un des deux adversaires.

Le marquis fut condamné à quinze jours de prison, et les témoins chacun à cinq jours de la même peine.

M. de Soubreuil, tenait à purger immédiatement sa condamnation, se constitua prisonnier.

Pendant ces quinze jours, Andréa, seule dans sa retraite, eut le temps de réfléchir au parti qu'elle devait prendre.

Le marquis revint. On allait entrer dans la saison des bains de mer. On voyait déjà beaucoup de monde sur la plage d'Etretat ?

M. de Soubreuil dit à Andréa :

— Est-ce qu'il vous est agréable de passer ici tout l'été ? Je dois vous prévenir que dans quelques jours, cette petite maison, si bien cachée dans les arbres, ne sera plus pour vous cette retraite mystérieuse que vous avez désiré trouver en vous éloignant de Paris.

— Monsieur le marquis, répondit-elle, nous quitterons Etretat quand vous voudrez.

— Faut-il encore vous parler de Paris ?

— Non, nous verrons plus tard.

— Où voulez-vous aller ?

— Où il vous plaira de me conduire, pourvu que ce ne soit pas en France.

— Désirez-vous voir l'Allemagne ? Nous irons à Bade, à Ems, à Hombourg, trois villes d'eaux où actuellement les étrangers abondent.

— Soit, répondit-elle, allons en Allemagne.

Trois jours après ils quittaient Etretat ; ils arrivèrent à Paris, où le marquis avait des ordres à donner et de l'argent à prendre. Après y être restés vingt-quatre heures, un train rapide de la compagnie de l'Est les emporta vers l'Allemagne.

A Bade, comme à Ems et à Hombourg, comme dans toutes les villes où ils séjournèrent plus ou moins longtemps, Andréa ne fut pas moins remarquée qu'elle ne l'avait été à Paris. Partout et toujours elle excitait au plus haut point la curiosité et l'admiration.

Quatre mois se passèrent ainsi à parcourir l'Allemagne, du grand-duché de Bade jusqu'en Bohême et en Poméranie, en passant par la Bavière, le Wurtemberg et le Hanovre.

— Je crois que nous ne devons pas aller plus loin vers le nord, dit un jour le marquis à Andréa. En Russie, l'hiver n'a rien d'attrayant. L'été prochain nous pourrions voir Saint-Petersbourg. Dans un mois il n'y aura plus de Parisiens hors de Paris ; voulez-vous que nous y retournions ?

— Pas encore.

— Je ne demande qu'à vous être agréable, à vous plaire, vous le savez. Vous n'avez donc qu'à me témoigner votre désir pour que je m'empresse de le satisfaire.

Un sourire le remercia.

— Je voudrais passer l'hiver en Italie, dit-elle.

— Eh bien ! ma chère Andréa, dans un mois vous y serez installée dans un palais.

Ils revinrent vers le midi en traversant l'Autriche et entrèrent en Italie par le Tyrol. Après être restés quelques jours à Venise, ils se rendirent à Florence.

— Monsieur le marquis, dit Andréa, cette ville aux monuments et aux palais de marbres me plaît ; c'est ici que je désire passer l'hiver.

Pour le jeune homme, ces paroles étaient un ordre.

Dès le lendemain il trouva à louer une magnifique maison, toute meublée, au milieu d'un beau jardin rempli de fleurs, d'arbustes, et ombragé de grands arbres. Il acheta un couple de deux superbes chevaux du Piémont, et en quatre jours Andréa fut complètement installée. En plus de Louise, qui l'avait suivie dans son voyage, trois domestiques étaient à ses ordres.

Comme le baron de Manoïse, le marquis de Soubreuil mettait à sa disposition sa fortune entière.

A Florence, l'existence d'Andréa fut la même qu'à Paris pendant deux ans. On put la voir chaque jour au théâtre et à la promenade. Il y eut chez elle de brillantes réceptions où l'on entendit les artistes favoris de la haute société de Florence. Chaque semaine elle recevait plusieurs invitations pour assister à des fêtes, dont quelques-unes furent données à son intention.

Enfin, à Florence comme à Paris, comme partout, Andréa était l'étoile resplendissante, et, reine par élégance, la distinction et la beauté, elle régnait en souveraine sur la foule de ses admirateurs.

XX

Le marquis de Soubreuil, généreux et grand en toutes choses, faisait de très fortes dépenses ; car pour nous servir d'une expression familière, l'argent fondait dans les mains d'Andréa.

Vers la fin du mois de février, ayant dépensé les sommes qu'il avait emportées avec lui et épuisé le crédit qu'il s'était fait ouvrir, le marquis fut obligé de se rendre à Paris afin de se créer de nouvelles ressources.

En moins de huit mois, le jeune homme avait absorbé environ deux cent mille francs, dont presque la moitié était prise sur le capital ou par anticipation sur les revenus de l'année suivante. De son côté, Andréa avait aussi dépensé une soixantaine de mille francs, produit de la vente de son mobilier de la rue Passquier, opérée par le soin d'un homme d'affaires.

Le marquis revint à Florence après une absence de huit jours.

Étant entré dans la maison, il fut très étonné de ne rencontrer aucun domestique. Il éprouva une sensation douloureuse.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? se demanda-t-il.

Il pénétra successivement dans toutes les pièces. Personne. L'habitation était silencieuse et déserte, au rez-de-chaussée comme au premier étage.

— Mais que s'est-il donc passé ici en mon absence ? s'écria-t-il.

Il ne voulait pas deviner, il cherchait à ne pas comprendre et à repousser la réalité. Mais il était devenu très pâle et il lui semblait qu'un poids énorme pesait sur sa poitrine.

Il descendit dans la cour, très agité. Il vit la voiture d'Andréa sous la remise et les deux chevaux dans l'écurie. Les deux animaux hennirent en l'apercevant. Ils avaient du foin devant eux, et sous leurs pieds une litière fraîche. Ceci indiquait que quelqu'un prenait soin d'eux.

Toujours sous le coup d'une émotion violente, le marquis entra dans le jardin. Il y trouva le jardinier occupé à planter des fleurs sur une plate-bande.

L'italien interrompit son travail et s'avança vers lui, sa casquette à la main.

— Où est madame ? lui demanda le marquis.

— Partie !

Ce mot frappa le jeune homme comme un coup de poignard. Pourtant il avait pu, déjà, ne conserver aucun doute à ce sujet. Il reprit :

— Où est-elle allée ?

— Je n'en sais rien, répondit le jardinier.

— Depuis quand est-elle partie ?

— Il y a cinq jours.

— Et les domestiques, où sont-ils ?

— Ils cherchent une nouvelle place. Avant de s'en aller, madame les a congédiés en leur payant un mois de gages.

— Louise aussi ?

— Mademoiselle Louise est partie avec madame.

— Elles étaient seules ?

— Je ne saurais vous le dire.

— Ainsi, vous ne pouvez pas m'apprendre non plus quelle route elles ont prise ?

— Je ne sais rien, monsieur.

Le marquis était consterné. Il tordait sa moustache avec rage.

— Ah ! fit le jardinier, j'oubliais de dire à monsieur que madame m'a remis une lettre pour lui.

— Une lettre ! s'écria le marquis.

— Oui, monsieur. Cette lettre vous apprendra probablement...

— Voilà ce qu'il fallait me dire tout de suite ; où est-elle, cette lettre ? Donnez-la moi vite.

— Elle est dans ma chambre, je vais la chercher.

Il s'éloigna en courant. Il entra dans le pavillon qui lui servait de logement et reparut presque aussitôt tenant entre ses doigts un pli cacheté. Il revint au marquis, qui s'était dirigé vers le pavillon, et lui remit la lettre.

— Mon ami, vous pouvez continuer votre travail, dit M. de Soubreuil.

Il sortit rapidement du jardin et rentra dans la maison. Il se laissa tomber sur un siège. La main qui tenait la lettre avait des frémissements nerveux. Il hésitait à l'ouvrir, et ses yeux ardents restaient fixés sur l'enveloppe qui portait son nom.

Enfin, au bout d'un instant, il secoua la tête, comme pour se débarrasser de sombres pensées, et déchira l'enveloppe.

Voici ce que lurent ses yeux obscurcis par un nuage :

Monsieur le marquis,

Je quitte Florence, j'espère que vous m'excuserez de ne pas avoir attendu votre retour ; c'est nous épargner à tous deux un entretien pénible.

Ne vous ayant point promis de vous aimer, je ne vous ai ni trompé, ni menti. Vous vous rappellerez aussi que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour vous détourner de m'aimer. Je prévoyais alors que je ne pourrais répondre à votre amour. Malgré vos efforts et les miens même, mon cœur est resté fermé, et la fleur en question attend toujours son éclosion.

Depuis quelque temps la vie m'était devenue insupportable, et je cherchais vainement l'oubli dans l'étourdissement et l'enivrement des fêtes.

Toujours je vois devant mes yeux votre ami Henri étendu sans vie sur le sol, la poitrine percée d'une balle, et votre main rouge de sang.

Je fuis, espérant échapper à cette affreuse vision, à cet épouvantable cauchemar.

Monsieur le marquis, c'est le sang répandu du baron de Manoïse qui nous sépare et élève entre nous une barrière infranchissable.

ANDRÉA.

Le jeune homme resta un instant immobile, comme pétrifié, ayant toujours les yeux fixés sur ces lignes terribles qu'il venait de lire et que la main d'Andréa avait tracées.

Soudain, il poussa une exclamation rauque et bondit sur ses jambes. Un éclair de fureur traversa son regard. Il froissait la lettre entre ses doigts crispés.

— Oh ! la misérable ! murmura-t-il en arpentant le salon à grands pas. Oh ! l'indigne créature ; elle n'a ni cœur, ni âme ! Elle se fait un jeu de l'amour le plus sincère, elle raille la générosité, le dévouement, elle foule sous ses pieds tous les meilleurs sentiments de l'humanité, et l'homme lui-même n'est pour elle qu'un pantin, qu'un jouet, dont elle s'amuse un instant, et qu'elle jette loin d'elle après l'avoir brisé !

Pour elle, la malheureuse, j'ai trahi l'amitié ; elle a armé mon bras, m'a fait commettre un meurtre, et voilà ce qu'elle ose m'écrire !...

(A continuer.)

AVIS AUX NATIONAUX.

Nous prions nos amis de chaque paroisse du comté, de s'assembler dimanche prochain, après la messe, et choisir parmi eux au moins 10 délégués qui devront se rendre à Berthier lundi le 26 courant à 1 h. p. m. afin de choisir un candidat national pour la prochaine élection qui aura lieu le 17 JUIN prochain.

par ordre  
C. A. CHÉNEVERT,  
Sec. pro tempore

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 23 MAI 1890.

Notre déménagement de la semaine dernière et un dérangements dans nos presses, nous ont forcé de suspendre pour une semaine la publication de notre journal. Nous en demandons mille pardons à nos lecteurs qui seront d'autant plus indulgents, que c'est la première fois que la chose arrive depuis deux ans.

Encore une grande victoire libérale.

LE FLOT MONTANT DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LE DOMINION.

LE CABINET FIELDING MAINTENUE À LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

28 CONTRE 10

Nous n'avons, aujourd'hui, que juste le temps de faire part à nos lecteurs d'un événement qui les réjouira profondément.

Mardi soir, l'honorable M. Mercier recevait de l'honorable M. Fielding, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, un télégramme lui annonçant que la politique de son gouvernement venait d'être maintenue par le peuple, à une énorme majorité : 28 contre 10 ! 18 de majorité sur une chambre de 38, ce qui équivaut à une majorité de près de 40 dans la nouvelle députation de la province de Québec.

Honneur à nos braves amis les libéraux de la Nouvelle-Ecosse ! Le Nouveau-Brunswick a battu la marche, la Nouvelle-Ecosse emboîte le pas, dans quelques jours Ontario suivra l'exemple, puis ce sera le tour de Québec de figurer dans ce défilé triomphal des défenseurs des droits provinciaux et du bon gouvernement.

La bonne nouvelle que nous annonçons, doit non-seulement réjouir le cœur de nos amis, parce que l'éclatant triomphe du cabinet Fielding est la consécration des excellentes méthodes gouvernementales de notre parti, mais aussi stimuler leur ardeur, raviver leur confiance en leur étoile et les encourager à redoubler d'efforts pour faire triompher l'admirable et patriotique programme de la conférence interprovinciale, qui vient d'être sanctionnée d'une manière si éclatante par le peuple des provinces maritimes.

La vertueuse opposition de Québec.

Une bombe vient d'éclater dans le camp de l'opposition de Québec.

Il s'agit ni plus ni moins que du paiement d'une somme de dix mille piastres par un entrepreneur nommé Whelan entre les mains d'un intermédiaire pour pacifier l'opposition et laisser passer un crédit qui se trouvait dans les estimés en faveur du dit Whelan.

M. Ernest Pacaud a fait sous serment la déclaration suivante :

CANADA,  
Province de Québec,  
District de Québec.

Je, Ernest Pacaud, avocat et jour-

naliste, de la cité de Québec, déclare solennellement :

Depuis plus d'un an M. J.-P. Whelan, entrepreneur, a fait auprès de moi, par lui-même ou par l'entremise de ses amis, des démarches constantes pour m'engager à me charger du règlement de sa réclamation contre le gouvernement, pour la balance qu'il prétendait lui être due sur les travaux de construction du Palais de Justice de Québec.

J'ai constamment refusé de me rendre au désir de M. Whelan parce que sa réclamation était contestée par le gouvernement et que je préférerais ne pas intervenir.

Subséquent, savoir, dans le cours de l'été dernier, M. Whelan obtint jugement contre le gouvernement, à la suite d'un arbitrage pour un montant déterminé. Ce jugement était rendu pendant que j'étais en Europe, et à mon retour, M. Whelan renouvela ses instances auprès de moi, pour que je me chargeasse du règlement du montant qui lui était accordé, par la sentence arbitrale.

Je lui déclarai alors que le montant qui lui était dû étant maintenant déterminé, je n'avais pas d'objection à l'aider à obtenir un règlement aussi prompt que possible.

Ce qui engageait M. Whelan à demander mon intervention était les difficultés survenues entre lui et son associé, M. Ford, qui en réclamait une partie.

Subséquent encore, c'est-à-dire, dans les premiers jours de la dernière session, M. Whelan réitéra ses démarches auprès de moi, et je me chargeai finalement de faire tout en mon pouvoir pour obtenir le règlement de cette réclamation.

La balance due à M. Whelan, en vertu de la sentence arbitrale, était déjà, depuis longtemps, placée dans les estimés qui étaient non-seulement imprimés mais distribués aux membres de la législature.

Dans les derniers jours de janvier, j'avertis M. Whelan que pour être bien sûr d'obtenir le paiement du montant qui lui était dû sans aucun délai, il importait de faire disparaître deux objections sérieuses : la première objection était l'opposition faite par son associé M. Ford, la seconde était l'hostilité très accentuée de l'opposition à son égard.

Je déclarai à M. Whelan que je savais personnellement que l'opposition se plaignait amèrement de lui et qu'elle ferait une opposition formidable, à l'adoption de l'item qui le concernait.

Je suggérai donc à M. Whelan de faire sa paix avec les membres de l'opposition—et en second lieu de donner satisfaction à son associé M. Ford.

Je lui déclarai aussi que je craignais que si l'opposition retardait beaucoup la session, par une discussion sur cet item, le gouvernement se décidât d'en ajourner l'adoption à la session suivante. J'ajoutai que supposant que l'item serait voté, je craignais encore que le gouvernement objectât de payer tant que l'opposition de son associé Ford ne serait pas disparue.

Dans le cours de cette entrevue, M. Whelan consentit à déposer une somme de dix mille dollars, entre les mains d'une tierce personne, pour acquiescer toute réclamation que M. Ford pourrait faire déclarer valable devant les tribunaux.

Pour ce qui concerne l'opposition M. Whelan m'a fait remarquer qu'il ne la redoutait pas que les députés de l'opposition n'oseraient pas lui déclarer la guerre.

Nous nous laissions sans rien décider davantage.

Plusieurs jours après, c'est-à-dire vers le commencement de février, on me télégraphia de me rendre à Montréal. Je rencontrai M. Whelan. Celui-ci me déclara alors qu'il était prêt à suivre mon avis et à s'en reporter à ce que je lui avais suggéré. Il consentit à déposer une somme de dix mille piastres, entre les mains de M. C. A. Geoffrion, avocat, pour garantir la réclamation que M. Ford pourrait établir contre lui.

Quant à l'opposition, il me dit qu'au lieu de transiger lui-même, directement avec elle, il préférerait me laisser agir, du moment que j'étais certain du résultat.

Je déclarai à M. Whelan que le montant qui m'était demandé pour pacifier l'opposition était de dix mille piastres. M. Whelan consentit à me le remettre.

Nous nous rendîmes à la Banque du Peuple, M. Whelan me remit directement la somme de dix mille piastres, en billets de banque.

Je déposai de suite ce montant à la même banque, avec prière d'aviser l'agence de Québec que ce montant était à mon crédit. Je revins à Québec le soir même.

Le lendemain matin, je me présentai à l'agence de la Banque du Peuple, à Québec. Je retirai les dix mille piastres, et vins rencontrer, à mon bureau, la personne qui m'y attendait et qui s'était chargée de pacifier l'opposition.

Je remis le montant tel que convenu à cette personne, puis nous discutâmes quelques instants sur ce qu'elle avait à faire.

Il fut convenu que l'interpellation dont M. Toungny avait donné avis, le quatre février, serait abandonnée, qu'il n'y aurait ni discussion ni vote, et que l'opposition se contenterait de dire, par la bouche de M. Taillon, qu'elle espérait que c'était le dernier montant qui était demandé pour le Palais de Justice de Québec.

Toutes ces conditions ont été fidèlement exécutées.

Je déclare solennellement que s'il se fut agi d'une réclamation en litige, j'aurais persisté dans mon refus de ne pas intervenir.

Da moment que M. Whelan avait en sa possession un jugement pour un montant déterminé, je considérais qu'il ne pouvait y avoir d'objections à l'aider à faire disparaître les obstacles qui lui étaient suscités et à lui en faciliter le paiement.

J'ai rencontré M. Whelan plusieurs fois depuis qu'il a remis cette somme de dix mille piastres. Je lui en ai rendu compte, il s'en est déclaré satisfait et n'en a remercié chaleureusement.

Je fais cette déclaration la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte 37 Vict., intitulé "Acte concernant les serments extra-judiciaires."

Québec, 17 mai 1890.

ERNEST PACAUD.

Pris, assermenté et reconnu devant moi à Québec ce dix-neuvième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-dix.

(Signé) CHARLES LANGELIER.

Com. C. S., District de Québec.

Cette déclaration catégorique est confirmée par M. R. Préfontaine, le député de Chambly aux Communes, dans les termes suivants. Parlant à un rédacteur de l'Electeur, il dit :

Question—Avez-vous connaissance, M. Préfontaine, de la transaction entre M. Pacaud et M. Whelan et connaissez-vous la destination de l'argent remis par celui-ci à M. Pacaud ?

M. Préfontaine—Je connais ce qui s'est passé. Vers la fin de janvier, M. Ernest Pacaud est venu à Montréal et a eu une entrevue avec moi, en ma qualité d'avocat de M. Whelan. Au cours de la conversation M. Pacaud me dit qu'il fallait, pour pacifier l'opposition et empêcher un débat très prolongé, que M. Whelan souscrivit une certaine somme qui serait remise à un intermédiaire agissant pour et au nom de l'opposition à l'assemblée législative de Québec.

Comme aviseur légal de M. Whelan, je lui ai fait part de l'opinion exprimée par M. Pacaud.

Nous avons discuté la chose ensemble et nous en sommes venus à la conclusion de donner un certain montant pour les raisons que je viens de mentionner : pacifier l'opposition et empêcher une discussion prolongée.

Les choses en restèrent à ce point ce jour-là ; M. Pacaud retourna à Québec et je me rendis à Ottawa, où m'appelaient mes devoirs de député. Lorsque le paiement a été effectué, quelques jours après, j'étais absent de Montréal.

Question—C'est là tout ce qui s'est passé ?

Réponse—J'ai su plus tard que le montant de \$10,000 avait été payé à cet intermédiaire par M. Pacaud. Je me rappelle aussi parfaitement qu'il était convenu que M. Toungny, député de Nicolet avait retiré son interpellation au sujet de l'affaire Whelan sur les ordres du jour et que le chef de l'opposition, M. Taillon, devait laisser voter le montant en déclarant qu'il espérait que c'était la dernière somme que la chambre serait appelée à voter pour le palais de justice de Québec. Ce qui a été fait tel que préalablement convenu.

Voici deux autres télégrammes confirmatifs publiés par l'Electeur du 21 courant :

Montréal, 20 mai

La Minerve prête ce matin à M. Whelan ce langage :

" Si quelqu'un vient jurer que j'ai donné cet argent pour corrompre l'opposition, je le ferai arrêter pour parjure. Si Pacaud va jusqu'au bout je crois qu'il ne sera pas

difficile de dire dans quel gousset l'argent est tombé. Je n'ai jamais su qu'il en avait été payé une partie quelconque à l'opposition, avant d'avoir appris la chose par l'Electeur "

M. Whelan n'a pu dire rien de tel, car je puis jurer qu'il m'a déclaré en présence de MM. de La Durantaye et C. A. Lebel, que cet argent était allé à l'opposition et cela longtemps avant que M. Whelan eut rendu témoignage dans sa cause avec Ford.

P. M. SAUVALLE.

Québec, 20 mai 1890.

Mon cher Pacaud,

Je vois que Whelan nie que les \$10,000 qu'il vous a remis étaient destinés à l'opposition. Je tiens à vous dire que je trouve cela très étrange vu que M. Whelan m'a dit à moi-même, il y a environ trois semaines, en face du St-Lawrence Hall, à Montréal, qu'il avait été obligé de payer \$10,000 à l'opposition pour s'assurer que l'item inscrit aux estimés en sa faveur ne serait pas ajourné à une autre session.

Croyez-moi,

Votre bien dévoué,

A. F. CARRIER.

Voilà ce que peut faire et ce que fait la vertueuse opposition de Québec, conduite par M. Taillon et qui compte parmi ses plus illustres champions MM. Leblanc, Nantel, Desjardins, Casgrain, Blanchet, Faucher de St Maurice, sans compter d'autres vertus aussi farouches.

Le peuple peut-il avoir confiance en un parti aussi dépourvu de principes que de capacités ? Aux électeurs de répondre.

UN PREMIER FLASCO.

La petite clique qui contrôle le parti conservateur du comté de Berthier, vient de faire un premier flasco qui promet des résultats désastreux.

Dimanche à la porte de toutes les églises, les bons bleus avaient été invités à envoyer des délégués à une convention qui aurait lieu mercredi soir, le 21 courant.

On peut juger de l'empressement qu'ils mirent à répondre à l'invitation, par le fait que les paroisses de St-Gabriel de Brandon, St-Damien et St-Michel des Saints n'étaient pas représentées, que Lavaltrie n'avait qu'un délégué et d'autres paroisses deux ou trois représentants seulement.

On s'arrangea néanmoins pour donner cinq votes à chaque paroisse, quelle eût un seul ou plusieurs représentants.

Sept municipalités seulement prirent donc part à la convention, donnant un total de 35 votes.

Voici comment ils se répartirent :  
M. R. Savignac..... 25 votes  
M. Victor Allard..... 9 "  
M. F. E. Rouleau..... 1 "  
35

Mais comme M. Savignac était absent, qu'il avait déjà positivement refusé la candidature, il fallut essayer de nouveaux efforts. MM. Joseph Robillard, F. O. Lamarche et Louis Tranchemontagne furent députés auprès de M. Savignac, pour l'inviter à accepter la candidature qui lui était offerte par une majorité d'une délégation représentant seulement les deux tiers des municipalités du comté.

Il n'est pas probable que M. Savignac revienne sur sa décision. Dans ce cas, notre pauvre jeune homme aura-t-il enfin l'occasion de se sacrifier sur l'autel que lui dressent ses tendres amis de Berthier ? C'est ce que nous saurons demain et que nous dirons à nos lecteurs la semaine prochaine. Au revoir donc !

L'AUGMENTATION DE LA DETTE

Une des principales accusations portées contre le gouvernement provincial par les membres de l'opposition, c'est que le gouvernement a augmenté la dette publique, en trois ans, de \$6,000,000.

Il paraît peut-être intéressant à nos lecteurs de suivre les progrès de la dette de la province et de

constater à quelles administrations en appartient la responsabilité.

Le premier emprunt date de mai 1874. (Administration Ouimet).

CABINET OUIMET

1874... Emprunt...	\$ 3,893,333.34
CABINET DE BOUCHERVILLE	
1876... Emprunt...	\$ 4,185,333.33
1878... " " "	3,000,000.00
	\$11,078,666.67

CABINET CHAPLEAU

1880... Emprunt...	\$ 4,275,853.34
1882... " " "	2,433,333.33
	\$17,787,853.34

CABINET MOUSSEAU

1883... Emprunt...	\$ 1,066,500.00
	\$18,854,353.34

CABINET MERCIER

1887... Emprunt...	\$ 3,500,000.00
Total.....	\$22,354,353.34

Ainsi, sur \$22,354,000 de dettes consolidées, \$18,845,000 proviennent d'emprunts faits par les gouvernements bleus et \$3,500,000 seulement d'emprunt du gouvernement actuel.

Voyons maintenant quelle était la dette nette :

En 1880, M. Robertson constatait comme suit la situation de la province :

Balance due sur emprunts.....	\$10,758,440
Emprunts temporaires.....	1,345,000
Engagements pour le chemin de fer du Nord.....	1,093,598
Autres obligations.....	20,000
Subventions.....	1,237,830
Montant nécessaire pour compléter le chemin de fer du Nord.....	1,290,000
	\$15,744,868

A l'actif, on portait la valeur du chemin de fer.....

De sorte que, en 1880, la dette nette du Canada était de..... \$5,250,608

En 1882, M. Chapleau vendit le chemin de fer du Nord \$7,600,000; de plus, il contracta un emprunt de \$4,000,000. La dette nette a subi, par conséquent, une augmentation énorme : 10 par suite de la perte sur le prix de vente du chemin de fer et 20 par suite du nouvel emprunt :

La dette consolidée était de..... \$20,020,701

Et l'actif, de..... 7,600,000

La dette nette en 1882..... \$12,420,701

En deux ans, l'administration de M. Chapleau avait augmenté la dette nette de la province de \$5,250,625 à \$12,420,701, soit une augmentation de \$7,200,000, dans laquelle la perte sur le prix de vente du chemin de fer figure pour \$5,000,000.

En 1886 la situation financière de la province était celle-ci :

La dette consolidée..... \$18,854,353

La dette flottante..... 2,174,326

Subventions votées..... 4,357,250

25,385,929

Actif, y compris le fonds d'amortissement..... 10,919,739

La dette nette..... \$14,439,190

Il faut remarquer que, pendant cette période, l'actif de la province s'est augmenté d'une somme de \$2,394,000, indemnité accordée par le gouvernement fédéral pour la construction du chemin de fer du Nord.

Et cependant la dette nette a augmenté de \$2,000,000, c'est-à-dire que les gouvernements Mousseau et Ross avaient dépensé \$4,400,000, en chiffres ronds, de plus que nos recettes, et cela, malgré que le chemin de fer du Nord ne fût plus à la charge de la province.

En 1889 la situation financière était celle-ci :

La dette consolidée..... \$21,510,960

Autres engagements..... 5,646,848

27,167,808

Actif..... 12,813,960

La dette nette..... 14,343,848

Les chiffres que nous venons de donner sont officiels, et nous pouvons demander avec confiance au public quand et par qui la dette de la province a été augmentée.—L'Etendard.

DESINIT IN FISCUM

Les deux scandales du jour, le scan-lale-Rykert et le scandale-Middleton, se sont terminés en queue de poisson bien mal fait.

Voici pour le premier.—La Chambre des Communes a déclaré à l'unanimité que la conduite de ce député a été déshonorante, corrompue et scandaleuse. En présence de cette déclaration, qui est loin d'être flatteuse, M. Rykert a donné sa démission, afin de ne pas être éliminé inopinément de l'enceinte du Parlement.

Ce monsieur se présente de nouveau dans son comté (Lincoln), et nous ne serions pas surpris le moins du monde de le voir réélire, malgré le certificat déshonorant qu'il vient d'obtenir de ses pairs. Est-ce que les héros du Pacifique n'ont pas été remis au pouvoir après avoir été convaincus d'un détournement de \$360,000 des deniers publics ?

Ce M. Rykert est un partisan de Sir John.

Quant à Sir Frederick Middleton, il a été unanimement censuré par la chambre, et pas un député n'a osé excuser son vol de fourrures au détriment du pauvre Métis Brymner. Quelques ministres, entre autres, Sir A.-P. Caron, admirateur enragé de tout ce qui est anglais, ont par euphémisme, qualifié la conduite du brave général anglais *de revreur de jugement*. Elle est bonne, cette excuse-là. La *Montreal Gazette*, toute dévouée à Sir John, a publié, à ce sujet, un long article dont voici la conclusion :—" Que la censure prononcée contre le général est de nature à mettre tout le monde sous l'impression que le départ du héros de Batoche ne nuirait en rien au service de la milice du pays."

Que l'on compare, maintenant, ces scandales avec celui du *Table Rock*, d'où l'Hon. M. Turcotte est sorti blanc comme la neige, et que nos lecteurs tirent eux-mêmes la conclusion.

Il y a, de plus, à l'horizon un autre scandale dont toute la saleté n'a pas encore été dévoilée : le scandale McGreevy, dont nous parlerons plus tard.

DE TOUT UN PEU

M. Meredith, le chef de l'opposition à Ontario, le bras droit de Sir John, le protégé de l'Empire, organe semi-officiel du gouvernement fédéral, a lancé son programme politique.

Ce qui nous intéresse le plus dans ce programme, nous de la race française, c'est que cet homme politique, dénoncé déjà par un évêque catholique du Haut-Canada, place la prochaine lutte sur le terrain de la langue française et des écoles séparées. Il pose nettement les quatre principes que voici :—1o. Abolition totale de la langue française ; 2o. Les écoles séparées doivent être abolies ; 3o. L'Etat doit avoir le contrôle absolu de l'Education ; 4o. On ne doit enseigner aucune religion dans les écoles. Et remarquons bien que ce fanatique forcené ajoute que ce sont là les principes du parti conservateur. Beau parti, et nous serions bien dégénérés si nous lui aidions en quoi que ce soit, nous catholiques et de sang français !

M. Joseph Boivin, secrétaire particulier de l'hon. M. Mercier, a été nommé sous-secrétaire provincial, en remplacement de M. Ph. Jolicœur, mis à sa retraite.

M. Boivin voudra bien agréer l'expression de nos félicitations les plus sincères.

Le 7<sup>e</sup> de ce mois, à Saint-Roch de Québec, Delvina Blouin, épouse de Moïse Lachance, c'est empoisonnée avec du vert de Paris. La défunte a été portée à cet acte de désespoir par les mauvais traitements que lui faisait subir son mari, devenu son bourreau.

M. Emery Robidou, député de Châteauguay, a été nommé secrétaire provincial en remplacement de l'hon. M. Gagnon, fait shérif de Québec.

M. Robidou a prêté le serment d'office le 10 de ce mois. Cette nomination semble plaire à tout le monde, quoique M. Gagnon fût une acquisition précieuse et une force pour le gouvernement, vu ses grandes connaissances en Droit parlementaire et son amour du travail.

M. le Sénateur Thibaudeau a été fait shérif de Montréal en remplacement de l'hon. M. Chauveau que tout le pays pleure.



**ADRESSES.**

**A. DEMERS,**  
AVOCAT.  
RUE EDOUARD, BERTHIER.

**GERMAIN & CHENEVERT,**  
AVOCATS.  
BUREAU DE La Gazette de Berthier,  
BERTHIER, Q.

**A GERMAIN,**  
AVOCAT.  
RUE GEORGE.—SOREL P. Q.

**G. E. MAURALT,**  
AVOCAT  
RUE GEORGE.—SOREL P. Q.

**NOÉ PICHÉ**  
HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.  
**ST-BARTHELEMY.**  
Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collections et agences quelconques  
1er Mars 1880.—1a.

**HILAIRE GENDRON,**  
HUISSIER,  
**ST-MICHEL DES SAINTS.**  
M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.  
16 nov 1868.

**DR C. LAFONTAINE,**  
MEDECIN et PHARMACIEN,  
RUE EDOUARD — BERTHIER

**DR W. A. HENAUULT,**  
Coin de la rue de l'Eglise,  
BERTHIERVILLE.  
Consultations : 9 à 11 a.m. ; 1 à 5 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

**DR NOLIN, L. C. D.**  
Chirurgien-Dentiste  
63 RUE GEORGES — SOREL.  
Viendra à Berthier au bureau du Dr Lafontaine, tous les premiers Jundi et mardi de chaque mois. Pour plus amples informations s'adresser aux Drs Lafontaine et Hénaault.

**F. O. LAMARCHE,**  
RUE EDOUARD, BERTHIER.  
Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

**NICOLAS LENOIR,**  
BOULANGER,  
COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM,  
BERTHIERVILLE.

**Banque Ville-Marie.**  
BUREAU PRINCIPAL, — MONTREAL.  
Succursale, A BERTHIER (En haut).  
Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des États Unis.  
Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.  
Pour déjôts fixes, 4 pour cent d'intérêt.  
Pour autres informations, s'adresser au gérant,  
**A. GARIÉPY,**  
RUE EDOUARD, BERTHIER

**ASSURANCE contre le FEU**  
**PHOENIX**  
**DE LONDRES**  
ANGLETERRE.  
ETABLIE EN 1792.  
Succursale Canadienne Etablie en 1801.  
Emet des polices en français : la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.  
Le montant des pertes payé depuis la fondation de la Compagnie ..... \$ 75,000,000  
Surplus au fond de réserve... 3,000,000  
Responsabilité des Actuaires ILLIVIER.  
Dépôt au Gouvernement fédéral.  
Pour la garantie des assurés  
Canadiens ..... \$187,042 00  
Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.  
AGENT A BERTHIER,  
**P. TELLIER,**  
**NOTAIRE.**  
— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —  
**Feu-Vie**  
**ACCIDENTS ET MARINE,**  
RUE EDOUARD, — BERTHIER  
30 nov. '88.

**W. G. McCONNEL,**  
AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE CONTRE  
Le Feu, Vie, Accidents et Marines,  
que pour des Compagnies de première classe tel que la  
Canada Life, Northern, Queen, Western,  
Citizens, etc.  
Risques placés au plus bas taux possibles.  
GERANT LOCAL DE LA COMPAGNIE DU  
**TELEPHONE BELL**  
BUREAU CENTRAL - - RUE EDOUARD,  
BERTHIERVILLE.

**F. J. A. DEMERS,**  
**HORLOGER & BIJOUTIER**  
VIS-A-VIS LE MARCHE  
BERTHIER,  
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de  
**BIJOUTERIES, JONCS, &c.**  
Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.  
Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.  
Ouvrage garanti pour un an.  
Une visite est sollicitée.  
**F. J. A. DEMERS.**

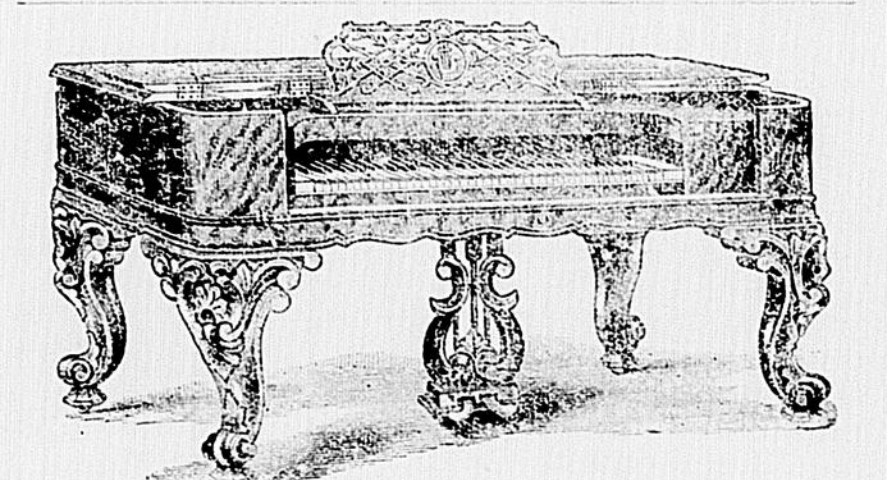
**HOTEL GUILMETTE**  
Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.  
Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux  
**TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE.**  
La table ne laisse rien à désirer.  
Les Vins et Cigares sont de premier choix.  
Une visite est sollicitée.  
**H. GUILMETTE & CIE.**  
PROPRIÉTAIRES.

**LS. BOURDELAIS FONDERIE DE BERTHIER**  
St-Cuthbert  
AGENT DE  
Monuments Funèbres,  
Monuments en Pierre,  
MARBRE ET GRANIT.  
OUVRAGE GARANTIE.  
CONDITIONS FACILES  
M. Bourdelais se rendra sur demande chez toutes les personnes qui désireront acheter un monument, et leur donnera toutes les informations voulues.  
**A VENDRE,**  
Magnifiques vues de la ville de Berthier, prises à vol d'oiseau, pour cinquante centins, à la Gazette de Berthier.

**D. ROBERGE**  
MARCHAND-GENERAL,  
ST. CUTHBERT.  
Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.  
M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.  
Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très réduits.  
Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

**BOISSEAU FRERES,**  
235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
**MONTREAL.**  
Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.  
Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle : Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.  
AUSSEI :—Satin couleur, seulement 29 cts ; Satin Aurah, seulement 69 c. ; Soie pongée unie, seulement 50 cts ; Soie pongée imprimée seulement 75c. ; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 60 cts ; Serge fran aise, toujours vendue 65 cts à 41 cts ; Etolfe à robe depuis 10 cents la verge ; Doublure pour robe à 5 cents la verge.  
N'ont jamais été à aussi bon marché :—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge ; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.  
Nous recommandons comme extrême bas prix :— Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

**Boisseau Freres,**  
235 & 237, Rue St-Laurent—MONTREAL.  
6 avril 1880.



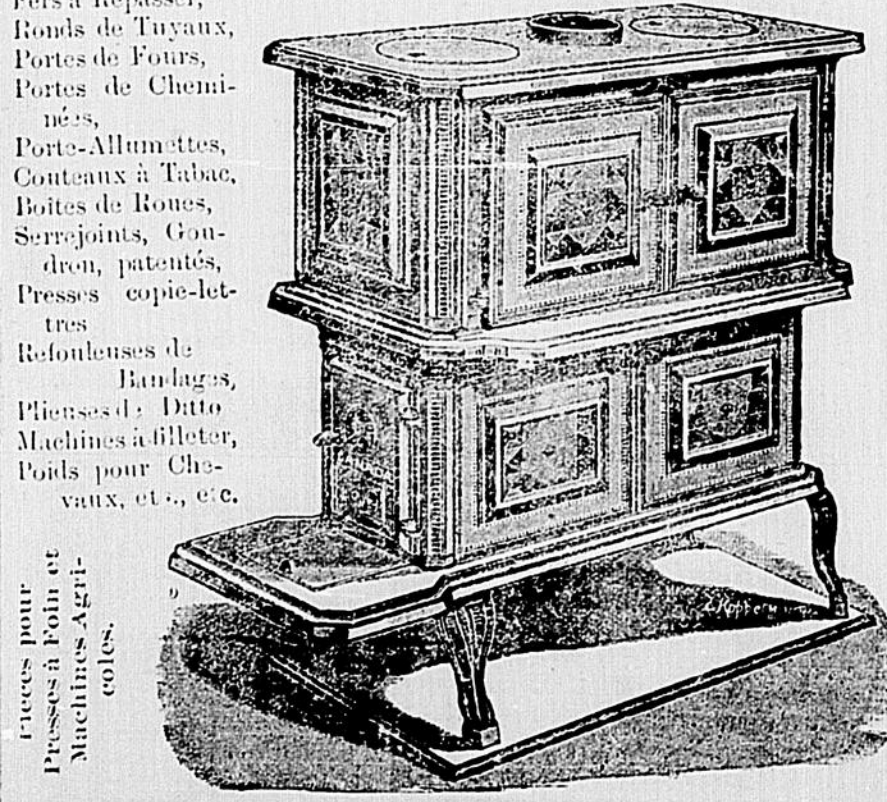
IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON  
**LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,**  
vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre no HARTMAN, New-York que nous vendons depuis 20 ans, MARK SHALL & WENDELL, Albany, N. Y. depuis 30 ans et STEVENSON & CIE, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communes religieuses, et dans l'élite de la province de Québec.  
Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

**Laurent, Laforce & Bourdeau,**  
1637—Rue Notre-Dame—1637  
MONTREAL.  
20 SEPTEMBRE 1880.

Président : PROSPER ALLARD. — Gérant : P. GONDON  
L.A.

**Compagnie Industrielle**  
DE BERTHIER (LIMITED)  
Incorporée 1887. Capital Autorisé, \$30,000.  
**FONDERIE DE**

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon,  
Chaudières,  
Camaris, Poêlons,  
Sinks, Auges,  
Fers à Repasser,  
Ronds de Tuyaux,  
Portes de Four,  
Portes de Cheminées,  
Porte-Allumettes,  
Couteaux à Tabac,  
Boîtes de Roues,  
Serre-joints, Goudron, patentes,  
Presses copie-lettres  
Refouleurs de Bandages,  
Pliieuses ditto  
Machines à filleter,  
Poids pour Chevaux, etc., etc.



**FABRIQUE DE**  
Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Peintures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Errous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.  
Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.  
Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.  
Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.  
Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maître de Berthier

**COMMERCE.**

**MARCHÉ DE BERTHIER**  
BERTHIER, Mai 1880.

**LEGUMES**

Potatoes, le minot.....	\$0 25 à 30
Oignons, le minot.....	à .....
Fèves, le minot.....	à .....
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des États-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

**GRAINS**

Blé, le minot.....	\$..... à .....
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot....	0 60 à 0 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à .....
Gaudriole.....	à .....
Graine de mil.....	à .....

**VOILAILLES ET GIBIERS**

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à .....
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

**VIANDES**

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 a 12
Lard saïé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier.	35 à 55
Veau, jeune quartier....	40 à 50

**FARINE**

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde....	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarazin.....	à .....

**PRODUITS DE LA FERME**

Beurre frais, la lb.....	15 a 20
Beurre saïé.....	18 à 20
Œufs frais, la douzaine.	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	06 a 08

**DIVERS**

Miel conté, la lb.....	\$ 12 à .....
Miel en gâteau, la lb..	12 à 15
Sucre d'érable, la lb....	07 à 8
Graisse, la lb.....	12 a 0 15
Tabac en feuille, la lb..	08 a 0 15
Paille, le 100 bottes....	5 00 a 5 50
Foin, le 100 bottes.....	5 50 a 6 50
Peau de bœuf, la lb....	4 a 4
Peau de veau.....	8 a 10
Sirop d'érable, le gallon	90 a 1 00
Peau de mouton, jeune.	60 a 0 75
Cochon vivant, jeune...	3 00 a 4 00

**PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.**

Avoine.....par 36 lbs.	\$0 45 a 50
Sarazin.....par 50 lbs.	60 a 70
Orge.....par 50 lbs.	à .....
Pois.....par 66 lbs.	85 a 90
Graine de lin par 60 lbs.	à .....
Fèves.....par 60 lbs.	à .....
Blé de semence.....	1 50 a 1 60

**MENDACIES.**— Sollicité par un grand nombre de malades et encouragé par les nombreux témoignages privés, mais flatteurs, que nous avons reçus des différentes parties des États-Unis, nous avons résolu de présenter aux dames Canadiennes "LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME" qui est le résultat d'une pratique de quinze années. Nous ne voulons pas réclamer pour ce remède des qualités qu'il ne possède pas. Ce n'est pas un remède qui guérit toutes les Maladies. Il y en a déjà trop de ces fameux remèdes-là. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette préparation renferme les principales propriétés pour guérir ces mille et une maladies communément appelées "BEAU MAL". Le Dr. Courteau de Line Rock nous écrit : J'ai des preuves incontestables que votre "Régulateur de la Santé de la Femme" guérit presque n'importe quelle maladie qui altère la Santé de la Femme tant il a de pouvoir et de force à opérer la guérison, dans le système. Ce remède est un bienfait réel et est considéré comme la sauvegarde de toute demeure. Nous recommandons aussi nos "Female Porous Plasters". Ce sont les meilleurs emplâtres pour les femmes. Elles arrêtent presque instantanément toutes les douleurs. Essayez-en une et vous les recommanderez à vos amies. Déjôt à Montréal : Dr J. Ledue, Picault et Contant, et tous les pharmaciens en gros. Pour renseignements adressez-vous par lettre au propriétaire.  
Dr J. LARIVIÈRE,  
Manville, R. I.

**A VENDRE.**  
L'Histoire de la Seigneurie de la Paroisse et du Comté de Berthier. Prix : 50 cts. S'adresser à ce bureau.

**A Vendre.**  
Un magnifique moulin à scie tout neuf de 25 pieds par 80 avec deux scies rondes marchant par la vapeur (1 douze pouces) situé dans le meilleur endroit de la paroisse de St. Cuthbert.  
Avec de plus un moulin à bardeaux, foin et presse.  
Conditions faciles.  
S'adresser à  
**M. PAUL LAVALLÉE**  
de St. Norbert  
10 mai 1880.—1m.